



FLX31902504500850-07REST02

Direction Commerciale Clients EST
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

LAFON, Laura
P/O SARL JOMESA
LAFON, Laura
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX

Références :

Votre compte de facturation : 0384392968

Votre compte commercial : 1-KSSZ-97

OBJET : Non-récupération de la TVA - Art. 272 CGI

NANTES CEDEX 3, le 15/11/2025

Madame, Monsieur,

Ce document valant facture rectificative au visa de l'article 272 du code général des impôts doit être obligatoirement adressé par le créancier détenant une créance définitivement irrécouvrable à son débiteur, qui a alors interdiction de récupérer la TVA associée.

Facture N° 10239376456 du 01-12-2025

Montant hors TVA : 879,62 €

Montant TVA : 173,81 €

Facture impayée pour la somme de 0,00 € (HTVA) et pour la somme de 0,00 € de TVA qui ne peut faire l'objet d'une déduction (CGI, art.272)

Ce document a été établi pour valoir ce que de droit vis-à-vis de l'administration fiscale.

